

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15 décembre 2023

Délibération CA_20231215_006

Adoption du nouveau règlement de mise en œuvre du régime indemnitaire

VOTE : adopté à l'unanimité

4 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique notamment les articles L714 et suivants ;

Vu le décret n° 90-850 modifié du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des Sapeurs-Pompiers Professionnels ;

Vu la délibération du 25 juin 2010 portant adoption du règlement de mise en œuvre du régime indemnitaire des agents du SDIS ;

Vu la délibération du 10 novembre 2022 mettant en place le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel et modifiant le règlement de mise en œuvre du régime indemnitaire ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 28 novembre 2023 ;

Considérant l'empêchement du président du conseil d'administration et de son premier vice-président ;

DECIDE :

Article unique. Le nouveau règlement de mise en œuvre du régime indemnitaire, ci-annexé, est adopté. Il se substitue à celui en vigueur jusqu'ici.

ROUSSEAU Pierre